

**Association « pour une alternative raisonnée de la  
Variante 1 de la RN 164 »**

Plémet, le 3 novembre 2017

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Lors de la précédente enquête que vous aviez menée, l'association présidée par Yvon Ropert a eu l'occasion de vous faire part, oralement et par écrit, de ses positions dans le projet de passage à deux fois deux voies de la RN 164 dans le secteur de Plémet. Ces observations sont renouvelées (copie jointe).

Depuis, la DREAL a eu l'occasion en juillet dernier, de présenter aux associations les propositions finales de l'Etat et de la Région telles que présentées lors du dernier comité de pilotage.

L'association estime positives ces décisions qui prennent en compte des points sensibles, défendus par elle, tels que les intérêts économiques de la ville, la suppression du « barreau » qui devait conduire à la suppression de la maison d'un jeune couple à la Fourchette ; son remplacement par un barreau qui sauvegardera la quiétude du quartier de la Fourchette tout en maintenant un accès historique au centre de Plémet par la rue de Rennes.

Elle a pris acte des assurances qui ont été données par la DREAL sur les travaux qui seront menés pour assurer la sécurité sur le pont de la Poterie pour les personnes venant de l'ESAT et la limitation des nuisances pour les riverains et le centre de rééducation fonctionnelle. Ce pont représente une garantie pour une desserte complète des villages de Plémet-la Ferrière au sud de la RN 164 et des communes de Plumieux et de Coëtlogon.

L'association attache une importance particulière à ce que l'étude puisse être approfondie pour chaque riverain en proximité du projet et a invité les personnes à s'exprimer dès cette enquête auprès de vous.

La situation des Terres mérite selon l'association une attention particulière à ce stade.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président

Yvon Ropert

Copie

Plémet, le 2 décembre 2016

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

L'association pour une alternative raisonnée de la RN 164 (Président Yvon Ropert) s'est créée le 25 juillet 2014 et a depuis mené de nombreuses réunions pour discuter les hypothèses de mise en deux fois deux voies de la RN 164 dans son tracé de Plémet.

Elle est intervenue (courriers à votre disposition) pour que ce projet puisse aboutir au mieux des intérêts économiques et urbains de Plémet tout en préservant les valeurs environnementales, agricoles et financières du projet.

La DREAL a présenté le projet soumis à l'enquête publique le 11 octobre dernier. Ce projet dit « B3 » pose, en l'état, un certain nombre de problèmes.

Plus récemment, une seconde association a été créée : les deux associations partagent un nombre important de points d'inquiétude :

- l'abandon par la DREAL du projet initialement présenté de pont agricole au Bos Josselin, alors que de nombreuses exploitations ont des terres de l'autre côté de la RN 164 et font des passages journaliers fréquents d'un côté à l'autre de la nationale. L'absence de pont condamnerait les engins agricoles à se reporter sur l'échangeur Ouest de la ville Moisan. Une vingtaine d'exploitations sont concernées. Le rétablissement de ce pont est impératif ;

- des inquiétudes nombreuses subsistent pour la desserte de l'Esat Bel-Air et les nuisances sonores prévisibles (le pont arrivant en hauteur du bâtiment) pour le centre de rééducation fonctionnelle, déjà très gêné par le trafic routier actuel. Des solutions précises doivent pouvoir être présentées dès le stade de la déclaration d'utilité publique (la facilité des dessertes pour les riverains et la prise en compte des nuisances sonores sont un point sensible) ;

- le projet B3 de desserte (barreau) de l'échangeur Est passant par le village de la Fourchette provoque de l'incompréhension d'autant plus qu'il prévoit de détruire la maison d'un jeune couple et des nuisances sonores pour une quinzaine de riverains.

**Sur ce dernier point, cependant, les deux associations ont un positionnement très divergeant quant aux solutions et intérêts en jeu. Dès avant le vote par le conseil municipal des emplacements des deux échangeurs, l'association « Alternative raisonnée » a proposé une solution dite « B0 prime », partant de l'échangeur Est, situé entre l'Escale et FIP, pour rejoindre en parallèle de la RN 164, la rocade. Cette solution évite toute pénétrante coupant le village de la Fourchette, évite donc la destruction de la maison « Eludut », passe sur deux maisons dont les propriétaires sont vendeurs, à l'entrée actuelle de la Fourchette. Elle limite aussi le passage de véhicules par la route de Rennes au trafic que l'on connaît actuellement et participe à la continuité de circulation de la rocade.**

La seconde association propose de revenir à l'hypothèse abandonnée en 2014 d'un échangeur Est à la rocade, sans à ce stade pouvoir indiquer ni l'emprise ni les dessertes. Elle n'indique pas comment

serait accessible le bourg de Plémet aux habitants du quartier de Saint-Jacques (sud de Plémet). Il n'existe pas, en effet, à partir de la Rocade, de voies suffisamment larges pour accéder au centre de Plémet (exemple : route de la Mairie où les voitures peuvent à peine se croiser). L'accès le plus large se trouve au rond-point de l'escargot au nord de Plémet ! Et le quartier de Saint-Jacques est déjà séparé du bourg par la RN 164 elle-même.

**L'association « Alternative raisonnée » souhaite signaler des difficultés fondamentales liées, de son point de vue, à un échangeur situé à la Rocade :**

**-avant tout pour l'économie même de Plémet :** le positionnement de l'échangeur Est avait été ramené en fin 2014 à l'entrée de la zone d'activité du Ridor à la fois pour limiter l'impact sur les terres agricoles et rapprocher celui-ci des entreprises importantes sur la zone d'activité, trop éloignées d'un échangeur à la Rocade (300 emplois environ). La desserte du restaurant « l'Escale » n'avait pas été étudiée et ne répondait pas aux attentes d'un commerce destiné aux professionnels de la route. Les poids lourds ne pouvant y avoir un accès direct. Les difficultés sont prévisibles aussi pour les commerçants du bourg et le supermarché U, si près de Loudéac.

-pour les **habitants du quartier de Saint-Jacques**, condamnés à rejoindre le nord de Plémet ou encore l'échangeur Ouest de la ville Moisan et en ce cas, pourquoi ne pas continuer sur Loudéac au détriment de Plémet !

Le quartier de Saint-Jacques (la Bréhaudière, le Breil Tual, la Hambo, la Nouette, Saint-Jacques, la Pierre Longue, Rohand, la ville Guillaume,...) serait pénalisé. Le café restaurant de Saint-Jacques qui vient de rouvrir serait également moins accessible à partir du bourg.

-l'enquête publique en serait faussée. **Elle porte actuellement sur un projet qui n'aborde pas l'hypothèse Rocade et ne permet donc pas aux riverains qui seraient concernés et seraient en difficulté de s'exprimer. L'enquête publique en cours serait-elle encore valide et non susceptible de recours ?**

Pour ces raisons, l'association « Alternative raisonnée » **persiste à soutenir la proposition « B0 prime », seule susceptible de concilier l'ensemble des intérêts en cause et tenir compte des motivations des deux associations vis-à-vis du quartier de la Fourchette.**

L'association « Alternative raisonnée » vous rencontrera pour développer ces éléments, le 22 décembre 2016, au cours d'une rencontre, à votre permanence, de son président, Yvon Ropert, et de membres du bureau.

Cordialement

Le président

Yvon Ropert

